



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 juillet 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juillet 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 juillet 2001

**approbation du compte de gestion 2000 : budget principal et  
budgets annexes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU,  
Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe  
CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Adjoints :*

Mme Françoise HALAT

*Conseillers :*

Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2012682001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2001**

**Finances Budget Comptabilité**

**approbation du compte de gestion 2000 : budget principal et  
budgets annexes**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le compte de gestion de l'exercice a été présenté par le Trésorier Principal Municipal ; il est identique au compte administratif 2000 et concerne le budget principal de la Ville ainsi que les budgets annexes.

Après s'être fait présenter, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2000 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1999 et celui de tous titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulières :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2000 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion de la ville de Niort, dressé pour l'exercice 2000 par M. BOINOT, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)